

**ARRÊTÉ N° T 2026-42**  
**RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION ET**  
**LE STATIONNEMENT RUE DU PETIT JOUY**

**Le Maire de la commune des Loges-en-Josas (Yvelines),**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6-1,  
**Vu** le Code de la route, notamment les articles L.411-1 à L.411-7,  
**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 8e partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié,  
**Vu** la demande formulée le 12 mai 2026 par la société VALENTIN ENVIRONNEMENT, sise 6 chemin de Villeneuve Saint-Georges 94140 Alfortville, afin de réaliser des travaux de réhabilitation des eaux usées rue du Petit Jouy,

**Considérant** que ces travaux nécessitent certaines restrictions temporaires de stationnement et de circulation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le présent arrêté prend effet du **lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 au vendredi 2 octobre 2026** inclus.

Le chantier s'effectuera de **9 heures à 17 heures**, du lundi au vendredi. Durant cette période, **la rue sera barrée et la circulation interdite rue du Petit Jouy sauf aux riverains**. La zone concernée sera matérialisée par une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur.

**Article 2 :** Durant cette même période, la circulation sera alternée par feux tricolores entre la rue de la Folie et la route de Haras du Vauplain. La neutralisation de **deux places de stationnement** se fera sur le parking du Petit Jouy pour le pompage des effluents. Une déviation piétonne sera faite en face de l'entrée du parking. Les usagers devront se conformer aux indications portées sur la signalisation temporaire et aux instructions du personnel de chantier.

**Article 3 :** La société VALENTIN ENVIRONNEMENT est chargée de la mise en place, de la maintenance et de la dépose de la signalisation temporaire. Elle devra veiller à ce que celle-ci reste en permanence conforme, visible et en bon état. L'entreprise aura à sa charge la remise en état des voiries, espaces verts et mobiliers urbains en cas de dégradations et le nettoyage de la zone de chantier pendant et après travaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté municipal devra être affiché par la société VALENTIN ENVIRONNEMENT à chaque extrémité du chantier 48 heures avant le début des travaux. Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles.

**Article 6 :** Madame le Commissaire de Police de Versailles, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services techniques, l'agglomération de Versailles Grand Parc, le SIAVB, KEOLIS ainsi que la société VALENTIN ENVIRONNEMENT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait aux Loges-en-Josas, le 20/05/2026

Le Maire,

  
Caroline DOUCERAIN



# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

**cerfa**  
N° 14024\*01

## Gestionnaires des réseaux routiers

### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : VALENTIN ENVIRONNEMENT Prénom :  
Dénomination : Représenté par : ILLANES Julisa  
Adresse Numéro : 6 Extension : Nom de la voie : Chemin de Villeneuve  
Code postal 94140 Localité : Alfortville Pays : France  
Téléphone 0666793430 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : julisa-anahi.illanes-borja @ valentin-environnement.com

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : @

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue du Petit Jouy  
Code postal 78350 Localité : Les Loges-en-Josas

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : Réhabilitation du réseau d'eaux usées appartenant au SIAVB.  
Date prévue de début des travaux : 01/06/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 120

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 120 Date de début de réglementation 01/06/2026  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Voir plan de déviation ci-joint.

Fermeture de la rue du Petit Jouy entre la rue de Buc et la rue de la Folie.

Circulation alternée entre la rue de la Folie et la route du Haras de Vauplain.

Neutralisation de deux places de parking pour le pompage des effluents.

Autres prescriptions :

Déviations des piétons en face de l'entrée du parking de covoiturage pour le passage des tuyaux de pompage.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Alfortville

Fait à : ... Le : 12 05 2026

Nom : Julisa Prénom : ILLANES Qualité : Ingénieure Travaux

